



**NATIONS  
UNIES**

**UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/1/Add.1**



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
7 août 2026

Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Programme pour le développement et  
l'examen périodique du droit de l'environnement  
(Programme de Montevideo V) : au service de  
la population et de la planète**  
**Troisième réunion mondiale des correspondantes et  
correspondants nationaux**  
En ligne, 4 et 5 novembre 2026  
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : organisation des travaux**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la réunion**

1. La troisième réunion mondiale des correspondantes et correspondants nationaux au titre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) sera ouverte le mercredi 4 novembre 2026 à 14 heures<sup>1</sup>.
2. La Directrice de la Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prononcera le discours d'ouverture.

### **Point 2**

#### **Questions d'organisation**

##### **a) Adoption de l'ordre du jour**

3. Les Coprésident(e)s inviteront les correspondantes et correspondants nationaux à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/1).

##### **b) Organisation des travaux**

4. Les Coprésident(e)s inviteront les correspondantes et correspondants nationaux à examiner le projet d'organisation des travaux, qui figure dans l'annexe I du présent document. On trouvera dans l'annexe II une liste des documents produits pour faciliter les travaux des correspondantes et correspondants nationaux.

---

\* UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/1.

<sup>1</sup> Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

### Point 3

#### Correspondantes et correspondants nationaux

5. Le paragraphe 6 a) ix) du Programme de Montevideo V prévoit que le secrétariat tiendra à jour une liste des correspondantes et correspondants nationaux. À la troisième réunion mondiale, le secrétariat présentera un document décrivant l'état d'avancement de la désignation des correspondantes et correspondants nationaux.

### Point 4

#### Mise en œuvre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement

##### a) État de la mise en œuvre, activités et financement

6. Le paragraphe 6 a) x) du Programme de Montevideo V prévoit que le secrétariat présente tous les deux ans un rapport sur la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme. À la troisième réunion mondiale, le secrétariat présentera un rapport décrivant l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme au 30 juin 2026 (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/2), lequel comprendra également des informations sur les partenariats et l'association des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour). Les correspondantes et correspondants nationaux seront invités à communiquer au secrétariat des observations à son sujet.

##### b) Examen à mi-parcours du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement

7. Dans sa résolution 4/20, qui portait sur le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé de procéder à un nouvel examen du Programme au plus tard en 2025 et a prié la Directrice exécutive du PNUE de lui présenter un rapport à ce sujet indiquant des objectifs clairement définis et mesurables, qu'elle devait examiner à l'occasion de la session qu'elle tiendrait après la communication dudit rapport.

8. Les Coprésident(e)s inviteront le secrétariat à présenter un projet de rapport d'examen à mi-parcours, qui sera soumis sous la forme d'un document d'information avant la troisième réunion mondiale, et inviteront les correspondantes et correspondants nationaux à examiner les conclusions de ce projet de rapport et à formuler des observations dont le secrétariat tiendra compte pour arrêter la version définitive du rapport.

9. La version définitive du rapport d'examen à mi-parcours sera arrêtée après la troisième réunion mondiale et publiée sous la forme d'un rapport de la direction exécutive du PNUE, qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa huitième session, prévue du 6 au 10 décembre 2027.

##### c) Domaines prioritaires de mise en œuvre et questions nouvelles dans le domaine du droit de l'environnement

10. L'alinéa b) i) du paragraphe 6 du Programme prévoit que les correspondantes et correspondants nationaux recensent les domaines prioritaires pour la mise en œuvre du Programme. Le paragraphe 6 b) viii) charge les correspondantes et correspondants nationaux de contribuer à créer une dynamique en faveur du droit pour s'attaquer aux questions environnementales émergentes. En prévision de la troisième réunion mondiale des correspondantes et correspondants nationaux et sous la houlette du Comité directeur chargé de la mise en œuvre, une série de consultations régionales a été organisée en juin et juillet 2026 avec les correspondantes et correspondants nationaux du Programme issus des cinq régions de l'Organisation des Nations Unies. Les consultations ont été présidées par les membres respectifs du Comité directeur chargé de la mise en œuvre de chaque région, avec l'appui du secrétariat du Programme de Montevideo V du PNUE. Les correspondantes et correspondants nationaux ont été invités à échanger leurs vues sur la mise en œuvre du Programme, et un débat a eu lieu sur les domaines prioritaires potentiels, notamment les nouvelles questions en matière de droit et de gouvernance de l'environnement, ainsi que sur les activités proposées qui seront examinées par le Programme au cours de la période restante.

11. Les Coprésident(e)s inviteront les membres du Comité directeur chargé de la mise en œuvre de chaque région à présenter une synthèse des résultats des consultations régionales, qui sera soumise sous forme de document d'information avant la troisième réunion mondiale, et inviteront les correspondantes et correspondants nationaux à formuler des réflexions et des orientations supplémentaires. Un résumé de ces orientations sera joint en annexe au rapport d'examen à mi-parcours du Programme de Montevideo V.

## Point 5

### Partenariats et association des parties prenantes

12. Le paragraphe 4 e) du Programme précise que le Programme favorisera la collaboration et la promotion de partenariats au sein du système des Nations Unies et d'autres entités compétentes, y compris les organisations de la société civile, dans le domaine du droit de l'environnement. Aux termes du paragraphe 5 c), le Programme et ses activités seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre de la coopération, de la coordination ou en partenariat, selon qu'il convient, avec les parties prenantes concernées, en encourageant la participation du public. Le paragraphe 6 a) vi) du Programme dispose que le secrétariat aidera les parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre du Programme de Montevideo, tandis que le paragraphe 6 d) prévoit que des universitaires et d'éminents experts spécialistes du droit de l'environnement, les organisations de la société civile intéressées et le secteur privé pourraient être invités à apporter leur assistance au mécanisme de mise en œuvre du Programme, si approprié et si faisable. En prévision de la troisième réunion mondiale des correspondantes et correspondants nationaux et sous la houlette du Comité directeur chargé de la mise en œuvre, des consultations ont été tenues en septembre 2026 avec les partenaires et parties prenantes du Programme. Ces derniers ont été invités à échanger leurs points de vue sur la mise en œuvre du Programme et à discuter des moyens d'intensifier leur participation, en s'appuyant sur la Stratégie relative aux partenariats et à l'association des parties prenantes.

13. Lors de la troisième réunion mondiale, les Coprésident(e)s inviteront les partenaires et les parties prenantes à faire part de leurs expériences pour ce qui est de l'appui à la mise en œuvre du Programme. Les Coprésident(e)s inviteront les correspondantes et correspondants nationaux, les partenaires et les parties prenantes à fournir des orientations supplémentaires pour le renforcement des partenariats et de l'association des parties prenantes en faveur du développement et de la bonne application du droit de l'environnement.

## Point 6

### Comité directeur chargé de la mise en œuvre

14. Le paragraphe 6 c) du Programme dispose que les correspondantes et correspondants nationaux désigneront, à l'occasion de leurs réunions mondiales, les membres d'un Comité directeur chargé de la mise en œuvre, composé de deux ou trois représentant(e)s de chacune des régions de l'Organisation des Nations Unies, en assurant la parité femmes-hommes autant que possible. Conformément aux modalités de travail adoptées par le Comité directeur chargé de la mise en œuvre, les membres du Comité désigné(e)s lors de la deuxième réunion des correspondantes et correspondants nationaux (qui s'est tenue du 3 au 5 juin 2024) exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de la troisième réunion mondiale<sup>2</sup>. À la troisième réunion mondiale, les Coprésident(e)s inviteront les correspondantes et correspondants nationaux à désigner les membres du Comité directeur chargé de la mise en œuvre qui siégeront jusqu'à la fin de la quatrième réunion mondiale.

## Point 7

### Date et lieu de la quatrième réunion mondiale des correspondantes et correspondants nationaux

15. Les correspondantes et correspondants nationaux souhaiteront peut-être prier le secrétariat de fixer la date et le lieu de leur quatrième réunion mondiale, prévue en 2028, en consultation avec le Comité directeur chargé de la mise en œuvre, et de leur communiquer la date et le lieu retenus.

<sup>2</sup> De plus amples informations sur le Comité directeur et ses membres peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://leap.unep.org/content/basic-page/steering-committee>.

## **Point 8**

### **Questions diverses**

16. Les correspondantes et correspondants nationaux souhaiteront peut-être examiner toute autre question intéressant leurs travaux.

## **Point 9**

### **Adoption des textes issus de la réunion**

17. Au cours de la réunion, les Copräsident(e)s rédigeront un compte rendu de la réunion avec le concours du secrétariat. Le rapport de la réunion sera établi par le secrétariat et distribué en temps voulu aux participantes et participants.

## **Point 10**

### **Clôture de la réunion**

18. Il est prévu que les Copräsident(e)s clôturent la réunion le jeudi 5 novembre 2026 à 17 h 30.

## Annexe I

### Organisation des travaux\*

|                                                                            | <i>Heure</i>             | <i>Point de l'ordre du jour</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4 novembre 2026<br>Séances plénières<br>en ligne<br>14 heures –<br>17 h 30 | 14 heures –<br>15 heures | Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)<br>Adoption de l'ordre du jour (point 2 a) de l'ordre du jour)<br>Organisation des travaux (point 2 b) de l'ordre du jour)<br>Correspondantes et correspondants nationaux (point 3 de l'ordre du jour)                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                            | 15 heures –<br>17 h 30   | Mise en œuvre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (point 4 de l'ordre du jour)<br>État de la mise en œuvre, activités et financement (point 4 a) de l'ordre du jour)<br>Examen à mi-parcours du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (point 4 b) de l'ordre du jour)<br>Domaines prioritaires de mise en œuvre et questions nouvelles dans le domaine du droit de l'environnement (point 4 c) de l'ordre du jour) |
| 5 novembre 2026<br>Séances plénières<br>en ligne<br>14 heures –<br>17 h 30 | 14 heures –<br>15 heures | Points 4 a) à c) de l'ordre du jour ( <i>suite</i> ) – points en suspens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                            | 15 heures –<br>16 heures | Partenariats et association des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                            | 16 heures –<br>17 heures | Comité directeur chargé de la mise en œuvre (point 6 de l'ordre du jour)<br>Date et lieu de la quatrième réunion mondiale des correspondantes et correspondants nationaux (point 7 de l'ordre du jour)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                            | 17 heures –<br>17 h 30   | Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)<br>Adoption des textes issus de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)<br>Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

\* Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

## Annexe II

### Liste des documents

---

| <i>Point de<br/>l'ordre<br/>du jour</i> | <i>Cote du document</i>          | <i>Titre du document</i>                              |
|-----------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <hr/>                                   |                                  |                                                       |
| 2 a)                                    | UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/1       | Ordre du jour provisoire                              |
| 2 b)                                    | UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/1/Add.1 | Ordre du jour provisoire annoté                       |
| 4 a)                                    | UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.3/2       | État de la mise en œuvre, activités<br>et financement |

---